

## Arrêté

**Fixant la composition de la commission de sélection prévue à l'article 8 du décret n° 2005-902 du 2 août 2005, pris pour l'application de l'article 22 bis de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'état, pour le recrutement externe de deux contrats PACTE (Parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et d'état), *BAP G : Commis-se de cuisine et restauration*, organisé par l'Université de Lorraine**

La Présidente de l'Université de Lorraine,

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2024 autorisant au titre de l'année 2024 les recrutements d'adjoints techniques de recherche et de formation du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche par la voie du PACTE.

## **ARRÊTE**

Article 1<sup>er</sup> : La commission de sélection du recrutement externe par contrat PACTE, dans le corps des adjoints techniques, ***BAP G : Commis-se de cuisine et restauration*** est composée comme suit :

M. Nadir DAGHMOUS, référent pôle emploi Nancy Joffre,  
Mme Sandrine GIRARDELLI, Université de Lorraine  
Mme Isabelle COLLINET, Université de Lorraine  
M. Claude NAUDIN, Université de Lorraine  
M. Ramon GARAU, Université de Lorraine

Article 2 : La Directrice de l'Accompagnement et du développement RH de l'Université de Lorraine est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nancy, le 21 mai 2024

Isabelle ARNOULD,  
Directrice de l'Accompagnement et du développement RH